



# *inform* **contact**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

N 32

Janvier-Mars 2001

### **La CGS soutient la lutte des syndicats biélorusses**

A l'occasion de l'action de protestation tenue en Biélorussie le 14 février 2001, la Confédération générale des syndicats (CGS) a rendu publique la Déclaration ci-après:

«La Confédération générale des syndicats est préoccupée des informations inquiétantes parvenant ces derniers temps de la Biélorussie.

Selon la Fédération des syndicats de Biélorussie, notre organisation affiliée, on constate dans le pays la chute du salaire réel, la hausse des prix et des tarifs. Cela conduit à ce qu'un nombre toujours plus grand de gens se retrouvent au-dessous du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics prennent des mesures pour élargir le champs d'application des contrats individuels de travail et pour limiter le droit à la négociation collective. Le refus de signer en temps opportun l'Accord général pour 2001 – 2003 en est la preuve.

De toute urgence, on effectue les travaux de révision de la législation sur les syndicats. Les syndicats, eux-mêmes, en sont écartés. En cas d'adoption des amendements, proposés par les pouvoirs, les moyens dont disposent les syndicats pour défendre les travailleurs, les étudiants et les retraités seront sensiblement limités. Qui plus est, on se propose d'instituer dans les entreprises d'autres organes représentatifs des salariés pour s'opposer aux syndicats.

Tout cela n'est qu'une violation évidente des normes du droit international, notamment des conventions de l'Organisation internationale du

Travail NN 87, 95 et 98 ratifiées par la République de Biélorussie. De telles mesures, appliquées par les pouvoirs exécutifs du pays, ont encouru la réprobation de larges milieux du mouvement syndical mondial qui se sont joints aux protestations des syndicats biélorusses.

La Confédération générale des syndicats proclame son soutien de la juste lutte des syndicats de la République de Biélorussie pour défendre les intérêts vitaux des travailleurs et leurs droits syndicaux inaliénables. Nous appelons les organisations, affiliées à la CGS, à se solidariser avec les actions de la Fédération des syndicats de Biélorussie et, en premier lieu, avec l'action de protestation sous le slogan: «Les salaires au niveau des prix!».

### **La Biélorussie syndicale proteste**

Le 14 février dernier, un meeting s'est tenu à Minsk. Il a été organisé par la Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB) dans le cadre de l'action générale de protestation contre la politique socio-économique, menée dans le pays, et contre la chute du niveau de vie de la population.

L'action s'est déroulée dans des conditions d'une tension extrême sans précédent. Sa préparation s'était faite sous une dure pression de la part des pouvoirs et des masse-médias d'Etat contre les militants syndicalistes, ouvriers et employés.

Néanmoins, quelques 9 000 habitants de la capitale ne se sont pas laissés intimidés et sont venus au meeting. Les intervenants ont mis l'accent sur l'unité syndicale, sur la nécessité de redresser l'économie biélorusse, d'améliorer

la rémunération du travail. Ont été résolument condamnées les tentatives des pouvoirs de dénigrer les syndicats, de les opposer les uns aux autres, de provoquer la scission du mouvement syndical.

Au meeting, la campagne nationale de collecte des signatures a débuté pour soutenir les revendications syndicales: «Les salaires au niveau des prix», «Le SMIG au moins égal au minimum vital», «Signer l'Accord général», «Cesser des interventions des autorités dans les affaires syndicales, arrêter les flots de mensonges et de calomnies à l'encontre des syndicats diffusés par les masse-médias appartenant à l'Etat».

La FSB est déterminée à maintenir sa position ferme en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs. On se propose de reprendre les actions de protestation dès le printemps.

### **Biélorussie: la pression contre les syndicats s'accroît**

L'administration du Président Loukachenko a chargé certains organes d'Etat d'entreprendre des mesures pour limiter encore plus les droits et les libertés syndicaux. Notamment, on se propose d'investir de fonctions syndicales d'autres organes représentatifs des salariés (par exemple, les conseils des collectifs de salariés, etc.). Sans participation de la Fédération des syndicats de Biélorussie, la plus importante centrale syndicale du pays, des modifications et des compléments, de nature discriminatoire, à la loi sur les syndicats ont été établis. S'ils sont adoptés, de nombreux citoyens seront privés de droit de s'organiser en syndicats, et les représentants syndicaux ne pourront plus se rendre sur les lieux de travail de leurs adhérents.

Il est enjoint au gouvernement de ne pas signer l'Accord général avant l'adoption de ces modifications. Il est formellement recommandé aux pouvoirs exécutifs de multiplier les emplois contractuels lors des négociations collectives pour l'an 2001, d'empêcher le transfert d'une partie des cotisations syndicales aux structures supérieures des syndicats.

Vu cette situation, la FSB a fait une déclaration dans laquelle les recommandations de l'Administration présidentielle sont qualifiées

d'attentat évident au droit des citoyens à la protection de leurs intérêts socio-économiques, recommandations qui vont à l'encontre des articles 14 et 45 de la Constitution du pays, à l'encontre de la loi sur les syndicats et du Code du travail. Notamment, l'article 356 du Code du travail interdit aux organes d'Etat les négociations et la conclusion des conventions collectives au nom des salariés. Conformément à l'article 3 de la loi sur les syndicats, ceux-ci définissent en toute liberté leur structure et la procédure d'utilisation des cotisations syndicales.

La déclaration note que ces directives confirment, une nouvelle fois, le bien-fondé de la plainte à l'OIT sur la violation des droits syndicaux en Biélorussie.

### **Rapprochement des syndicats de Russie et de Biélorussie**

Le 30 janvier dernier, La Fédération des syndicats de Biélorussie (FSB) et la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) ont signé à Moscou un Accord de coopération.

Comme l'a annoncé Mikhaïl Chmakov, Président de la FNPR, à une conférence de presse, l'Accord prévoit la formation d'un Conseil de coordination visant à rendre plus étroite la coopération entre les deux centrales syndicales dans le cadre de l'Etat unifié de Biélorussie et de Russie. L'alternance de la présidence du Conseil sera assurée par les leaders de deux Fédérations.

Le Président de la FNPR a également spécifié que les syndicats de Russie «suivent avec inquiétude le développement de la situation en Biélorussie, liée à la violation des droits et libertés syndicaux». Il a condamné «les décisions des pouvoirs biélorusses, qui préconisent la destruction des syndicats existants et la création des syndicats fantoches.

Vladimir Gontcharik, Président de la FSB, a précisé que la FSB et les pouvoirs ont des «notions différentes du rôle des syndicats». A l'avis de la Fédération, les syndicats doivent être des organisations de travailleurs indépendantes, «mais le concept du syndicalisme selon les pouvoirs se ramène à l'idée que tout dans son ensemble doit être soumis à un seul et unique contrôle». La FSB est contre la centralisation rigide du pouvoir.

Selon elle, la décision des syndicats de participer aux élections présidentielles a provoqué la réaction particulièrement négative des pouvoirs. Cependant, cette décision est la voie la plus réelle capable de changer l'orientation socio-économique.

### **La CGS envoie un message de condoléances en Inde**

Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a adressé aux centrales syndicales les plus importantes de l'Inde un télégramme au sujet du tremblement de terre à l'Ouest du pays. Le séisme a causé la perte des dizaines de milliers de vies humaines et a provoqué d'énormes destructions.

Le télégramme présente les condoléances et la compassion aux parents et proches des victimes, aux travailleurs et aux syndicats du pays. La CGS a réaffirmé sa solidarité immuable avec les syndicats de l'Inde, sa disposition de développer la coopération pour le bien des travailleurs, pour la paix et le progrès social.

### **La mort d'Indrajit Gupta**

La CGS a adressé un télégramme de condoléances au Congrès des syndicats Pan-Indiens (AITUC) à l'occasion du décès d'Indrajit Gupta, éminent homme d'Etat, homme politique et syndicaliste.

«Le fils fidèle du peuple indien, dit le message, Indrajit Gupta était parmi les fondateurs du mouvement syndical et démocratique en Inde, parmi les promoteurs de la lutte pour l'indépendance nationale de sa patrie.

Ayant été pendant une longue période le premier responsable du Congrès des syndicats Pan-Indiens, député du Parlement, ministre de l'Intérieur, Indrajit Gupta a voué toutes ses forces, ses connaissances, son énergie et son expérience à la lutte pour les droits et intérêts des travailleurs, pour l'égalité et la justice sociale.

Indrajit Gupta a acquis un grand prestige dans le monde en tant que vrai internationaliste et militant éminent du mouvement syndical mondial. Pendant plusieurs années, il a été Vice-président et Président de la Fédération syndicale mondiale.

Le mouvement syndical mondial a perdu un brillant leader qui a apporté une contribution inestimable à la lutte pour l'unité syndicale, la liberté et l'indépendance des peuples, pour le progrès social, la paix et la sécurité internationale.

### **CEI: congrès des pétroliers et des gaziers**

La Confédération internationale des syndicats (CIS) des travailleurs de l'industrie du pétrole et du gaz fournit un bon exemple des activités de 37 unions syndicales sectorielles internationales affiliées à la CGS. Le 22 janvier 2001, la Confédération a convoqué son 3e Congrès qui s'est tenu sous le signe de la solidarité dans la lutte pour les droits sociaux des travailleurs du secteur.

Pendant les cinq années, écoulées depuis le Congrès précédent, la coopération et les actions solidaires ont été menées pour soutenir:

- la lutte du syndicat de Russie du secteur pour augmenter le SMIG, contre la mise en pratique de la contribution sociale généralisée;
- l'opposition du syndicat de Biélorussie des pétroliers et gaziers à l'introduction des emplois contractuels;
- l'opposition résolue des pétroliers et gaziers du Kazakhstan à l'adoption d'une nouvelle loi sur le travail qui pouvait liquider plusieurs droits des travailleurs;
- la lutte des salariés dudit secteur en Ukraine pour sauvegarder la sécurité sociale et augmenter les salaires, pour défendre les droits et garantir l'activité des syndicats.

Le Congrès a constaté une attention particulière, prêtée par la CIS, à l'analyse de l'état de l'industrie pétrolière et gazière et de la situation socio-économique dans les pays CEI. La Confédération a mis l'accent sur la formation des cadres syndicaux. Elle a apporté assistance à ses organisations affiliées dans leurs rapports avec les firmes multinationales opérant dans les pays de la Communauté.

Dans son intervention au Congrès, Vladimir Scherbakov, Président de la CGS, a insisté

sur la nécessité d'organiser les activités des multinationales de telle manière qu'elles travaillent dans les pays de la CEI dans le cadre d'application des règles strictes en respectant les lois et se préoccupant du bien-être social des salariés.

La résolution du Congrès a fixé comme priorités le plein emploi, la juste et opportune rémunération du travail des salariés du secteur, le respect de la législation dans les rapports de travail, la promotion de la concertation sociale, l'application générale des négociations.

Le Congrès a réélu Melik Mirsoev Président de la Confédération.

### **CEI: solidarité des travailleurs des transports**

Les conséquences sociales des réformes et restructurations, réalisées dans les transports, ont été débattues à une conférence internationale régionale des syndicats du secteur des pays CEI et Baltiques, conférence tenue les 25-28 mars dernier.

La Conférence s'est clôturée par l'adoption des résolutions sur la solidarité des salariés des transports et sur la coopération sociale. Les résolutions font état d'une situation compliquée dans les transports, qui s'est créée «à l'issue de la rupture des liens économiques entre les entreprises des pays actuellement indépendants, des réformes des économies sans compensation des conséquences sociales négatives». On constate partout la baisse du niveau de vie des travailleurs des transports, l'aggravation du milieu de travail et de la sécurité, la montée du chômage. Le passage aux emplois contractuels à durée déterminée, les retards de paiement des salaires, les tentatives d'affaiblir le mouvement syndical sont devenus des problèmes généraux.

Les participants à la Conférence ont appelé les syndicats du secteur à développer le dialogue social avec les unions internationales d'employeurs des pays CEI. La coopération entre le Conseil de la CEI du transport ferroviaire et l'union internationale des syndicats des cheminots a été citée comme exemple à suivre. Cette coopération a eu comme répercussion l'établissement des

normes sociales pour les cheminots, la solution de certains problèmes liés aux conditions du travail.

La Conférence a souligné l'urgence de réunir les efforts des organisations internationales des syndicats des travailleurs des transports dans la lutte pour donner à la mondialisation un contenu social. Le rôle de l'OIT dans la promotion du dialogue social a été apprécié.

Saluant les efforts des Fédérations Internationale et Européenne des travailleurs des transports dans le développement du dialogue social avec les institutions financières internationales, les participants à la Conférence ont appelé la Confédération générale des syndicats à entamer et diriger un travail analogue avec le Fonds monétaire international, avec les banques internationales et européennes.

### **Kazakhstan: syndicats et parlement**

Le Comité exécutif de la Fédération des syndicats du Kazakhstan (FSK) et le groupe parlementaire «Enbek» ont examiné les questions des activités législatives conjointes. Ledit groupe parlementaire, formé de députés partisans des syndicats, compte actuellement 19 personnes.

Le CE de la FSK et les députés ont fait le bilan de leur travail dans l'organe législatif suprême en l'an 2000, ont déterminé l'étendue des problèmes socio-économiques sur lesquels ils se proposent de formuler les initiatives des lois. Il a été décidé de chercher à modifier la Loi sur le travail, à adopter une loi sur l'institution d'un nouveau système de sécurité sociale. Une attention particulière sera portée sur l'augmentation législative du budget minimum de consommation, l'indexation régulière des pensions de retraite, le relèvement du salaire dans la fonction publique.

### **Kazakhstan: pour les droits syndicaux dans les multinationales**

Une vingtaine de responsables syndicaux représentant 200 000 salariés du Kazakhstan ont participé aux travaux d'une conférence des présidents de comité syndical des plus grandes entreprises gérées par des investisseurs étrangers. La conférence, organisée conjointement par la Fédération des syndicats

du Kazakhstan et la CISL, a eu lieu à Astana les 13-16 mars 2001.

Ses participants ont étudié l'état des rapports de travail dans les entreprises relevant des multinationales. Ils ont mis en évidence des faits de violation des droits et libertés syndicaux, ont procédé à une analyse comparative de la législation kazakhe portant sur les syndicats et des normes internationales correspondantes. L'échange d'expérience en matière du travail syndical, l'étude du suivi des droits syndicaux dans les entreprises ont beaucoup occupé les participants.

Le document final souligne la nécessité de création dans chaque entreprise des conditions assurant le travail des syndicats en toute liberté, le respect de leurs droits et garanties, le libre accès, assuré par la législation, à toute information nécessaire. Le document fait état de la préoccupation d'une large pratique de contrats de travail à courte durée, de la discrimination des travailleurs kazakhs en matière des salaires dans les entreprises appartenant aux firmes multinationales. Ont été spécifiées l'absence de réglementation des questions d'assurance-vieillesse pour les salariés, occupés aux travaux pénibles et nocifs, ainsi que celle de protection sociale des invalides du travail.

Les participants ont appelé les employeurs étrangers et nationaux à respecter les lois du Kazakhstan, les principes de la concertation sociale, et à créer de nouveaux emplois.

La conférence s'est adressée au parlement et au gouvernement demandant d'examiner ces problèmes et d'apporter aux lois sur le travail des modifications nécessaires. Elle a appelé les syndicats à organiser une campagne nationale pour soutenir ses propositions.

### **Russie: début des préparatifs au Congrès de la FNPR**

Le 27 février dernier, le Comité exécutif de la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) a adopté une résolution sur la préparation du 4<sup>e</sup> Congrès dont la convocation est prévue le 28 novembre 2001. Le CE a approuvé l'ordre du jour et la

représentation: un délégué sur 90000 syndiqués.

Au moment de prise de cette décision, les 88 organisations affiliées ont déjà fait leurs congrès et conférences, les autres unions professionnelles et territoriales (au nombre de 31) convoqueront leurs organes statutaires supérieurs d'ici fin de l'année. Quelques 400 propositions, relatives aux modifications à apporter aux Statuts et au Règlement de la Commission de vérification, sont déjà parvenues à la FNPR.

### **Russie: les enseignants contre la destruction de l'éducation nationale**

Une action nationale des travailleurs de l'éducation et des étudiants a eu lieu en Russie le 27 février. Les manifestants ont revendiqué la protection de l'éducation publique et l'amélioration de la situation matérielle des enseignants. 800 000 personnes ont pris part aux grèves, arrêts du travail, manifestations et piquets. L'action de protestation a été organisée par le Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la recherche qui n'était pas d'accord avec les propositions gouvernementales sur les réformes économiques, les modifications du Code du travail et la restructuration de l'éducation.

Début mars, les dettes dues à l'éducation se sont chiffrées à 5,6 milliards de roubles (197 millions de dollars US) dont les arriérés de salaires - à 1,1 milliard. Les travailleurs du secteur ont demandé de payer sans délai les dettes et relever le salaire de 50 % durant l'année en cours. Aujourd'hui, le salaire moyen mensuel est très bas - 1126 roubles (36 dollars).

L'indifférence des pouvoirs aux graves problèmes de l'éducation est manifestée par le fait que sur 300 milliards de roubles de recettes publiques supplémentaires, recues en l'an 2000, le gouvernement n'a affecté aux enseignants qu'un peu plus d'un milliard.

Une pareille situation ne peut plus durer dans le secteur qui détermine l'avenir de la Russie. C'était le sens du message signé par des millions d'enseignants et adressé au Président Poutine. En outre, quelques deux millions de signatures ont été collectées et remises à la Douma pour soutenir les revendications du

Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la recherche.

Une délégation du Syndicat s'est entretenue avec la Vice-Première ministre Valentina Matvienko. L'entretien a abouti à la signature d'un protocole suivant lequel tous les arriérés de salaires aux travailleurs du secteur doivent être payés avant le premier mai 2001.

### **Russie: constitution d'une nouvelle association de syndicats**

Une association des syndicats des industries de base et du bâtiment est créée le 2 mars dernier. Y ont adhéré neuf syndicats nationaux, affiliés à la FNPR, des secteurs économiques suivants: production d'énergie dans les centrales nucléaires et fabrication d'équipements pour ces centrales; géologie, géodésie et cartographie; industrie forestière; industrie minière et sidérurgie; pétrole et gaz; bâtiment et production des matériaux de construction; houille; industries chimiques; centrales électriques. Le congrès constitutif a élu le Conseil de l'Association composé de présidents de neuf syndicats sectoriels. Lev Mironov, leader du syndicat des pétroliers et gaziers, est élu Président de ladite Association.

D'après Vitali Boudko, Vice-Président de la FNPR, le mouvement syndical de Russie dépendra beaucoup de cette union de syndicats «la plus puissante qui regroupe les travailleurs des secteurs déterminant la vie du pays et formant le gros du budget public».

L'Association a pour mission la participation à la solution des problèmes compliqués. L'usure des moyens de production dans les industries de base varie de 55 à 80 %, les gisements exploités du pétrole et du gaz s'épuisent, il faudra augmenter considérablement les livraisons du charbon, réaliser une réforme radicale du réseau électrique du pays. Les syndicats sont très préoccupés des accidents du travail et du taux de mortalité dans la production: rien que dans l'industrie forestière, 1770 personnes sont mortes les cinq dernières années.

La nouvelle Organisation est déterminée à poser résolument la question de relèvement de la rémunération du travail, à ne pas laisser adopter les lois qui lèsent les droits des salariés et des syndicats, à faire maintenir par l'Etat les

garanties pour les travailleurs du Grand Nord. Les leaders syndicaux ont violemment critiqué le ministre du travail Alexandre Potchinok pour sa position sur le Code du Travail, sa proposition de relever l'âge de la retraite, pour l'abrogation de l'imposition progressive. Ils ont exigé sa démission.

### **Vyborg: de la confrontation à la concertation**

Nous avons déjà écrit (voir numéros 27 et 28 d'Inform-Contact) à propos des événements survenus dans l'usine du papier et de la pâte à Vyborg (région de Léninegrad) en 1998-1999. Un conflit violent et durable entre le personnel et les propriétaires de l'entreprise s'est accompagné de prise d'otages et d'interventions de la police qui a fait usage des armes à feu contre les ouvriers. Le conflit s'est terminé le 15 janvier 2000 par la signature d'un accord entre la compagnie britannique «Alcem UK Ltd», propriétaire de l'usine, et le comité de grève.

Comment les événements ont-ils évolué?

Durant l'année écoulée, les effectifs de syndiqués dans l'usine ont considérablement augmenté passant de 1100 à 1900 sur les 2500 salariés. Le succès est dû à ce que le syndicat est devenu une force réelle à l'usine, les salariés s'en rendent compte et y adhèrent volontiers.

Les responsables de l'usine tiennent compte de l'avis du comité syndical quand il s'agit d'augmenter les salaires, d'améliorer les conditions du travail et de résoudre les problèmes sociaux. Conformément à la convention collective de l'année dernière, les syndiqués ont des avantages par rapport aux non-syndiqués. Il existe pour eux une cantine qui offre des repas gratuits, leurs enfants séjournent en priorité dans des colonies de vacances à des prix réduits.

L'accomplissement de la convention collective contribue également au développement de la production. Le chiffre d'affaires progresse en permanence, les salaires sont payés sans retard et leur montant moyen a doublé en l'espace d'une année.

### **Ukraine: minimum vital et salaire**

La Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) mène une lutte inlassable pour améliorer la

situation des travailleurs. A cet effet, elle pratique des actions collectives, des négociations dans le cadre de la concertation sociale, participe à l'élaboration des lois.

La FSU a qualifié d'une vraie percée l'adoption par le parlement en juillet 1999 d'une loi sur le minimum vital, établie avec la participation des syndicats. La loi a fixé une liste de produits et services nécessaire pour subvenir aux besoins de l'homme. Sur cette base, le Conseil des ministres établit tous les ans le minimum vital qui se chiffre à 311 hrivnas (56 dollars US) par mois en 2001. En outre, le minimum vital sert de référence pour établir le système national de normes sociales qui, après être adopté par le Parlement, deviennent loi.

Etant une disposition constitutionnelle, le respect des normes sociales est une des revendications prioritaires de la Fédération. Pour attirer l'attention à ce problème, la FSU a initié la tenue d'une table ronde «Le minimum vital et l'application des garanties sociales des citoyens d'Ukraine». Y ont pris part des représentants de la Présidence, du parlement et du gouvernement.

Intervenant à la réunion, Alexandre Stoian, Président de la Fédération, a mis l'accent sur le fait que le minimum vital officiel de 311 hrivnas est loin d'être respecté. Selon la législation, le SMIG est égal à 118 hrivnas, la pension de retraite - à 58-102 hrivnas. En l'an 2000, même le salaire moyen n'a pas atteint le minimum vital. Selon les statistiques, le salaire ne fait que 36 % des revenus familiaux, ce qui témoigne de la présence d'importantes ressources parallèles.

De l'avis des participants, cette situation nécessite une réforme radicale des salaires, c'est-à-dire, leur augmentation substantielle: au cours des neuf dernières années, les prix de consommation ont excédé de 280 % la croissance des salaires. Selon la FSU, cet état des choses est dû au non-respect de la législation dans ce domaine par l'Etat et par les employeurs.

La Fédération demande d'appliquer les garanties d'Etat dans la rémunération du travail. Notamment, en janvier 2002, le SMIG ne doit pas être inférieur au minimum vital, le salaire moyen doit l'excéder de 150-200 %. Cette année, tous les arriérés de salaires

doivent être payés dans tous les secteurs de l'économie.

La FSU a appelé les syndicats à porter l'attention sur la solution de ces problèmes lors de la négociation et de l'application des conventions collectives et des accords.

### **Ukraine: protestation des invalides du travail**

D'année en année, s'aggrave la situation des citoyens d'Ukraine incapables de travailler à cause d'accidents ou de maladies professionnelles.

La loi sur la sécurité sociale obligatoire applicable aux invalides du travail, adoptée en septembre 1999, portait à espérer la solution de ce problème. La loi préconise la formation d'un fonds spécial pour payer les arriérés d'indemnités qui ont excédé 800 millions de hrivnas (144 millions de dollars US) et continuent à progresser. Par ailleurs, la loi prévoit la solution de l'ensemble de questions: de la prévention d'accidents à la réadaptation professionnelle et l'indemnisation. On se proposait de mettre en vigueur ladite loi à partir du premier janvier 2001, il ne restait qu'adopter le projet de loi sur la procédure et les montants des prélèvements pour la sécurité sociale.

Cependant, suivant la demande insistante du Comité parlementaire des finances, l'examen de cette proposition de loi a été reporté. Ce report a pour origine le changement proposé de l'idéologie de l'indemnisation renonçant à la sécurité sociale solidaire et adoptant l'assurance individuelle et collective. Cette approche remet en question l'éventualité même de paiement des arriérés.

Le Syndicat des mineurs d'Ukraine s'y est opposé résolument parce que ce secteur compte le plus grand nombre d'invalides du travail (presque 187 000). Le 17 janvier, à l'initiative du Syndicat, une action de protestation des invalides de tous les secteurs sous forme de piquets a été menée devant le parlement, le Conseil des ministres et la Présidence. Alexandre Stoian, Président de la Fédération des syndicats d'Ukraine, a rendu public l'appel du Syndicat et des mineurs invalides. Leur revendication principale consistait à maintenir la sécurité sociale solidaire et mettre d'urgence en vigueur la loi appropriée.

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE  
18 SEPTEMBRE 1997.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,  
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,  
AINSI QUE 39 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION  
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LE NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS REGROUPÉS AU SEIN DES ORGANISATIONS DE LA CGS  
EST DE 100 MILLIONS DE PERSONNES.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.**

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En  
outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site  
Internet: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)